



**FORUM NATIONAL SUR L'INTEGRATION DE L'EQUITE
ET DE L'INCLUSION DANS L'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT**

TERMES DE REFERENCE

Mars 2013

1- Contexte et justification

Les Personnes en situation de handicap constituent une frange importante de la population frappée par la pauvreté. Elles sont estimées à plus de 15% de la population mondiale et à plus de 15,5% de la population du Mali selon le rapport Mondial sur le handicap de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) publié en 2011.

En dépit des engagements et des efforts fournis par les Etats et les PTF, les personnes en situation de handicap vivent dans un environnement qui ne facilite pas toujours leur participation à la vie sociale. Elles sont confrontées à des difficultés d'accès aux services sociaux de base dont l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Les personnes en situation de handicap sont parmi les plus vulnérables. Dans cette couche, les personnes âgées, les femmes et les enfants sont encore les plus exposés.

Cette situation deviendra une préoccupation plus grande à cause du risque élevé du handicap chez les personnes âgées, l'accroissement au niveau mondial des problèmes de maladies chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, les maladies hydriques, le cancer et les troubles de la santé mentale, les conséquences des guerres etc.

L'Objectif du Millénaire pour le Développement mis en place par l'ONU en vue de réduire la pauvreté et faciliter l'accès aux soins de santé, à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ne sera jamais réalisé si l'on ne prend pas en compte les besoins des personnes en situation de handicap.

La convention internationale (article 9) relative aux droits des personnes en situation de handicap adoptée par l'ONU le 13 décembre 2006 et ratifiée par le Mali en novembre 2008 mentionne leur accessibilité aux lieux publics.

Tout en exhortant ses états membres à prendre en considération les droits de ces catégories de personnes, l'ONU définit pour la première fois le handicap comme : « une incapacité et une diminution de la mobilité qui peut être provoquée par l'âge, par la maladie ou encore être la conséquence d'un accident, pouvant limiter les chances que la personne intéressée et sa famille ont de participer pleinement à la vie de la communauté ».

Dans le processus d'intégration des personnes en situation de handicap, des avancées considérables ont été enregistrées depuis la décennie 1983-1992, notamment:

- l'information et la sensibilisation sur la problématique du handicap ;
- la création de plusieurs organisations et structures de promotion et d'intégration des personnes en situation de handicap;
- la baisse de la stigmatisation des personnes en situation de handicap grâce à l'adoption des Règles standards pour l'égalisation des chances.

Au niveau national des progrès ont été enregistrés :

- l'adoption d'une politique en matière de promotion des personnes en situation de handicap
- l'existence d'un programme national de réadaptation à base communautaire
- la signature et la ratification de la convention relative aux droits des personnes en situation de handicap etc.

Malgré ces avancées les personnes en situation de handicap restent confrontées à des difficultés majeures telles que :

- la faible prise en compte de leur spécificité dans la réalisation des infrastructures publiques et privées ;
- la faible prise en compte de leur accessibilité aux services sociaux de base.

C'est au regard de ce qui précède, la société civile avec l'implication des services publics concernés et l'appui de certains partenaires techniques et financiers, a décidé d'organiser un forum national sur l'intégration de l'équité, l'inclusion en matière d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement, objet des présents termes de référence.

2- Les objectifs :

2.1. Objectif général :

Contribuer à une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans les projets et programmes d'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement au Mali.

2.2. Objectifs spécifiques :

- ✓ Amener les décideurs à appliquer les conventions signées et ratifiées ainsi que les politiques et programmes adoptés;
- ✓ Informer les participants sur la politique nationale de solidarité et le Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC);
- ✓ Renforcer les connaissances des participants sur les approches droit, équité et inclusion (D, E & I) ;
- ✓ Partager et mutualiser les approches et technologies appropriées d'intégration des besoins des personnes handicapées dans l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement.
- ✓ identifier de nouvelles pistes d'actions pour une meilleure prise en compte des besoins et intérêts stratégiques des personnes vulnérables pour plus de justice et d'inclusion sociales.

3- Résultats attendus :

- Les décideurs s'engagent à appliquer les conventions signées et ratifiées ainsi que les politiques et programmes adoptés;
- Les participants sont informés sur la politique nationale de solidarité et le Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC);
- Les connaissances des participants sur les approches D, E & I sont améliorées ;
- Les approches et technologies appropriées d'intégration des besoins des personnes handicapées dans l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement sont Partagées et mutualisées ;
- De nouvelles pistes d'actions pour une meilleure prise en compte des besoins et intérêts stratégiques des personnes vulnérables pour plus de justice et d'inclusion sociales sont identifiées;

4- Thèmes: (à identifier par la CNO)

5- Groupes cibles :

Cibles principales :

- L'Etat
- Les Partenaires Techniques et Financiers
- Les Collectivités Territoriales

- La Société Civile.

6- Méthodologie :

Le forum national sera organisé à travers la méthodologie suivante :

6.1. Phase préparatoire :

- ✓ Partage du projet des termes de référence de l'activité entre les représentants des services ou des organisations concernées ;
- ✓ Organisation d'une séance de validation des TDR du forum et son partage ;
- ✓ Mise en place d'une commission nationale d'organisation composée du comité de pilotage, des sous commissions de travail (thématique, organisation matérielle et mobilisation sociale, finances et communication) et du secrétariat ;
- ✓ Séances de travail de la commission nationale et des sous commissions de travail;
- ✓ Finalisation des aspects médiatiques y compris les supports de communication ;
- ✓ Réservation du lieu et choix de la date ;
- ✓ Mobilisation des participants (gouvernements, parlements, institutions, OSC, notabilités, femmes, jeunes, usagers, associations des personnes en situation de handicap) ;

6.2. Pendant le forum :

- Cérémonie d'ouverture (discours officiels)
- Présentation participants
- Présentation des communications
- Débats en plénière
- Formulation des recommandations
- Clôture forum (discours)

7. Après le forum :

- Elaboration d'un plan de suivi des recommandations du forum ;
- Mise en place d'un comité de suivi des recommandations ;
- Activités de plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations du forum.

8. Date et lieu :

Le forum national se déroulera du **09 au 11 mai 2013** au **CICB**.